



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 12 FÉVRIER 2026

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

55/Délégation de service public - Chauffage urbain
Ivry Port - Géotelluence - Avenant n°7

IVRY
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ETAT DE PRESENCE POINT 55

Nombre de membres composant le Conseil.....	47
Nombre de Conseillers en exercice.....	47
Présents.....	31
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DOUZE FÉVRIER à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 55

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, adjoints au Maire

Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. Levrien, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. THOMAS, Mme MANGIN, M. Riedacker, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. AUBRY, Conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER,
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. THOMAS,
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par M. PECQUEUX,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme OUDART,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par Mme LE FRANC.

ABSENTS EXCUSES

Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUDEBRAND, Conseiller municipal,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

55/Délégation de service public - Chauffage urbain
Ivry Port - Géotelluence - Avenant n°7

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants et L.2121-29,

vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite « Loi Sapin » modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

vu le code de la commande publique, notamment ses articles L3135-1 alinéa 5 et R3135-7,

vu sa délibération du 17 novembre 2011 approuvant le principe d'une délégation de service public pour la gestion d'un réseau de chaleur alimenté par une source géothermale sur le quartier d'Ivry-Port de la ville d'Ivry-sur-Seine,

vu sa délibération du 24 octobre 2013 approuvant le choix du groupement CPCU/SOCCRAM comme délégataire de la délégation de service public de chauffage urbain d'Ivry Port, ainsi que la convention de délégation de service public correspondante,

vu ses délibérations des 18 février 2016, 24 mai 2018, 20 décembre 2018, 19 décembre 2019 et du 11 février 2021, du 12 juin 2025 approuvant respectivement les avenants n°s 1, 2, 3, 4 et 5, 6 à la délégation de service public susvisée,

considérant qu'il y a lieu d'intégrer des redimensionnements de réseaux existants et des augmentations de diamètre sur des réseaux à construire en vue d'un futur projet sur les anciens bassins filtrants de la ville de Paris pour le réseau de chauffage urbain d'Ivry Port Centre,

vu l'avenant n° 7 et ses annexes, ci-annexés,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 37 voix pour, 3 abstentions

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'avenant n° 7 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain d'Ivry Port Centre et AUTORISE le Maire à le signer.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20260212-DEL20260212_55-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 25/02/2026